**CONSEIL MUNICIPAL**
**DE SAINT-CLEMENT-LES-PLACES**

**PROCES-VERBAL**

Séance du 17 septembre 2026
Date de convocation du Conseil Municipal : 08 septembre 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 15
Présidente : Madame Patricia BLEIN, Maire
Secrétaire élue : Madame Florence DEJOIN

**Etaient présents :** Mme BLEIN Patricia – Mr PETIT Frédéric – Mme DEJOIN Florence – Mr BLEIN Gilbert – Mme CHALANDON Bernadette - Mr MOREL Jean-Charles – Mme BONNEFOY Margaret – Mr BLEIN Gabriel - Mme GEY Pascale - Mr DUPEUBLE Philippe – Mme GRANGE Agnès – Mr GACHOD Jean-Christophe - Mme REYNARD Odile – Mr BERTHET Patrice – Mme VUILLEY Christine

**Approbation à l'unanimité des membres présents du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 juillet 2026**

## 1-SECTORISATION DU TAUX DE TAXE D'AMENAGEMENT SUR LA COMMUNE

Pour rappel, la loi de finances 2022 prévoit que lorsque la taxe d'aménagement est instituée et perçue par les communes, tout ou partie de cette taxe est reversée à l'EPCI dont elle est membre pour permettre le financement des équipements publics dont elle a la charge de par ses propres compétences.

La CCMDL ayant la charge des équipements publics dans les zones d'activités d'intérêt communautaire, un mécanisme de reversement a été mis en place avec la signature d'une convention entre la commune et la CCMDL et prévoyant le reversement de l'ensemble des taxes d'aménagements perçues sur les parcelles mentionnées en annexe et situées dans des ZA d'intérêt communautaire.

Sur la commune de Saint-Clément-les-places, une mise à jour des parcelles est nécessaire. Désormais les parcelles concernées par le reversement de la taxe d'aménagement seront les suivantes : AD0219, AD0220, AK0031, AK0038, AK0042, AK0180, AK0190 toutes situées sur la ZA Croix Bayard.

La convention doit être modifiée en ce sens.

Madame le Maire donne lecture de l'avenant n°1 à la convention de reversement de la taxe d'aménagement applicable aux zones d'activité économiques qui formalise ces modifications et elle propose aux membres du conseil municipal d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi de finances 2022 n° 2021-1900,
Vu les articles L311-2 et suivants du code de l'urbanisme,
Vu la convention initiale de reversement de la taxe d'aménagement applicable aux zones d'activités économiques, et plus précisément l'annexe 1 de la présente convention,

Ouï l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

- Approuve l'avenant n°1 à la convention de reversement de la taxe d'aménagement applicable aux zones d'activité économiques qui modifie l'annexe 1.

- Charge l'ordonnateur et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

## 2-URBANISME

-Madame le Maire donne lecture des demandes d'autorisations d'urbanisme déposées depuis le 23 juillet 2026.

**Comptes-rendus des commissions communales et intercommunales :**

**Compte-rendu formulé par Madame Florence DEJOIN :**

L'assemblée générale de l'Amicale Laïque a eu lieu le 15 septembre.
Il y a eu une bonne participation des familles.
Les comptes financiers sont déficitaires pour la garderie et la cantine malgré une subvention de 10 000€ de la mairie sur l'année écoulée.
Pour les comptes des manifestations, l'année a aussi été compliquée avec l'annulation du loto faute de bénévoles et la fête de l'école a été réduite à cause de la canicule.
L'année 2026-2027 repart positivement avec un nouvel élan au niveau des bénévoles et des familles.

**Compte-rendu formulé par Monsieur Gabriel BLEIN :**

Les travaux de réfection du chemin des Violettes et les PATA (point à temps) ont été réalisés par l'entreprise TP LACASSAGNE en partenariat avec la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. Concernant l'Impasse du Roussiau, les travaux vont être engagés prochainement.

La commission « Voirie » doit se réunir afin de faire le tour des chemins de la commune et ainsi définir les travaux à réaliser sur l'exercice 2027.

Les travaux de curage des fossés devront démarrer dans le courant du mois d'octobre.

Dans le cadre de la préparation du programme d'investissement 2027, le Syndicat des Eaux étudie le renouvellement de conduites d'eau potable sur notre commune. Le secteur concerné et envisagé est le « Chemin de la Gessivière ».

**Compte-rendu formulé par Monsieur Frédéric PETIT :**

La société Technic Elec Service de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET a fourni et mise en service un ensemble d'alerte pour intrusion à l'école publique avant la rentrée scolaire.

**Compte-rendu formulé par Christine VUILLEY :**

Une réunion de la commission « Solidarités » s'est tenue le 02 septembre 2026 à SAINTE FOY L'ARGENTIERE.

Différents points ont été abordés :

-Présentation des CPTS et de la Maison Sport Santé

-Echange sur le fil des solidarités
-Maison France Services : Il est souhaité la poursuite de l'accueil dans les locaux des communes lorsque le bus n'est pas disponible ou que les conditions météorologiques ne permettent pas d'assurer une permanence dans le bus. Il a été demandé de faire varier les horaires des permanences.

-Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) : La commission Solidarités a estimé que cet échelon supplémentaire ne présentait pas de réelle valeur ajoutée. Elle s'est donc prononcée en faveur de la dissolution du CIAS. Cette position sera soumise à délibération du Conseil Communautaire.

-Conventions arrivant à échéance en décembre 2026 : Nicolas FAVRICHON propose que des petits groupes de travail restreints soient constitués dans l'objectif de rencontrer les structures dans le cadre de la réécriture des conventions.
Initiatives des communes :
La commune de Maringes a pris contact avec l'ensemble des personnes âgées de plus de 80 ans afin de leur proposer une visite à domicile. Le bilan de cette initiative est très positif.
La commune de Villechenève en lien avec le CTPS prévoit l'organisation d'une marche dans le cadre d'Octobre Rose.
La prochaine commission aura lieu le 9 décembre 2026.

**Compte-rendu formulé par Odile REYNARD :**

Une réunion de la commission « Petite Enfance – Enfance Jeunesse » a eu lieu le 14 septembre 2026 à SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET.

Les points suivants ont été abordés :

-Service public Petite Enfance : Les actions susceptibles d'être financées dans le cadre de l'aide de l'Etat seront définies en concertation avec les structures partenaires au regard des besoins identifiés sur le territoire de la CCMDL.

-Maison des adolescents : Les informations relatives à la remise en route des permanences de la MDA sur le territoire seront transmises par les intervenants aux MJ de SAINT SYMPHORIEN SUR COISE et de SAINT MARTIN EN HAUT.

-Journée de l'enfance 2027 : Les communes de Brussieu et de Grézieu le Marché se portent volontaires pour accueillir la journée de l'enfance.

-Préparation budgétaire 2027 : Pour l'année 2027, les travaux à prioriser sont ceux de la crèche les Gargalous et l'accueil de loisirs Monts P'tits Loisirs.

-Tarification de l'accueil de loisirs : la commission propose de retenir les tarifs maximums proposés. Ils seront applicables au 01er janvier 2027.

-Prochaine commission : Elle est fixée le 18 janvier 2027

**Questions diverses :**

*Il est évoqué le déneigement. Une convention doit être conclue prochainement entre les parties concernées.

*Un avis favorable est émis pour les cours de YOGA sur chaise pour les personnes physiquement moins alerte. Ils auront lieu les mercredi matin au foyer rural.

*Est informé de l'organisation d'une randonnée VTT le 20 septembre par l'association sportive de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET

*Il est donné lecture du rapport de contrôle visuel des poteaux incendie de la commune établie par SUEZ en juin 2026. Un devis a été approuvé pour la réalisation de travaux sur certaines bouches.

*Est avisé des remerciements de l'association Vie Libre, de l'Association des Handicapés des Monts du Lyonnais et de K DANSE pour l'attribution d'une subvention sur l'exercice 2026 et de la part d'un administré concernant la réfection du columbarium au cimetière communal.

*Est informé de l'organisation par l'Association Semons l'Avenir de la 3ème édition de l'AGRI LIGHT TOUR le 19 décembre 2026. Le circuit pour cette année sera SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET – MEYS – HAUTE-RIVOIRE.

*Est avisé de l'organisation du Comice Agricole des Quatre Cantons par la section de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET du 25 au 28 juin 2027.

*Une réunion avec les Présidents d'associations est fixée le samedi 03 octobre 2026 à 10H en Mairie afin de planifier les festivités fin 2026 et 2027.

*Il est rappelé que la Région AURA a lancé fin décembre 2025, un PASS'Région Seniors. Il s'agit d'une carte gratuite destinée à tous les habitants de 65 ans et plus leur permettant de bénéficier d'offres exclusives auprès d'un large réseau de partenaires locaux. Dans le prolongement de ce dispositif, la Région lance une nouvelle cagnotte de 15 euros.

*Est avisé des travaux de remise en état du colombarium au cimetière communal par l'entreprise GRANITERIE DU FOREZ de FEURS pour un montant HT de 1 655 euros.

*Il est indiqué que le cinéma de SAINT SYMPHORIEN SUR COISE doit renouveler ses sièges prochainement. Il y aurait donc une opportunité pour le cinéma de SAINT CLEMENT de remplacer les sièges de la salle à moindre coût. Un échange doit avoir lieu à ce sujet avec les personnes concernées.

*Est informé de la composition du bureau de l'association l'Amicale Laïque suite à leur assemblée générale en date du 15 septembre 2026.

*Il a été examiné un chemin rural lieu-dit « Impasse des Frênes ». Un riverain souhaite l'acquisition d'une portion du chemin frappé d'une servitude de passage. Ce chemin longe sa propriété. Après échange entre les élus, il a été décidé que ce riverain doit se rapprocher de l'agriculteur bénéficiaire de ladite servitude. La commune se renseigne également auprès de la commune de Longessaigne pour savoir si ledit chemin est inscrit sur leur cadastre.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 15 octobre 2026.

Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.

Le Maire,

Patricia BLEIN

La secrétaire,

Florence DEJOIN